

**Rubrique " Rubrique Correspondances et liaisons vers les hauts pays"**  
**Question n° 1963 du 16/05/2009 ([Débat public - Ligne nouvelle Montpellier-Perpignan](#))**

Pourquoi ne précise-t-on pas aux Alésiens et Cévenols qui se rendront à LYON/PARIS ou MARSEILLE, qu'au lieu d'accéder directement en gare de Manduel TGV (et de gagner ainsi plus d'une dizaine de minutes de temps de trajet) ils devront (viaduc de Courbessac obligera !) prendre une correspondance en gare de Nîmes-Feuchères et... rebrousser ensuite pour aller sur Manduel TGV (ou tout simplement sur le CNM si pas de gare à Manduel) ? Est-ce bien ce qu'ils souhaitent ?

**Réponse de RFF, Maître d'ouvrage**

*Le viaduc de Courbessac, qui sera mis en service en 2012, a pour objectif de réduire le temps de parcours des trains direct entre Alès et Nîmes à moins de 30 mn. **Jusqu'à l'hypothétique création d'une gare à Manduel**, cette réduction de temps de parcours profitera à l'ensemble des voyageurs, qu'ils prennent **une correspondance TGV** ou, **comme c'est le cas pour la plus grande majorité (70%)** qu'ils rejoignent simplement Nîmes centre ou prennent des correspondances TER vers Montpellier, le Grau du roi ou autre.*

***Si la gare de Manduel est créée, l'intérêt du viaduc de Courbessac ne se démentira pas pour le voyageurs se rendant à Nîmes centre ou prenant des correspondances vers Montpellier ou le Grau du Roi.***

*Pour les autres, il est clair que la création d'une liaison directe Alès-Manduel serait une condition nécessaire à un maintien des temps de parcours précédent. **La création de cette liaison n'est en rien incompatible avec le viaduc de Courbessac** (comme nous vous l'avons précisé suite à votre question n°1956).*

***Par contre la faisabilité de cette liaison (indépendamment du viaduc) ainsi que son coût seront des éléments à prendre en considération lors du choix du positionnement de la gare, une gare à l'ouest de Nîmes bénéficiant elle pleinement de l'existence du viaduc. Dans tous les cas, cette liaison sera possible, ce qu'à également confirmée la SNCF en réunion publique du 10 juin à Alès.***

*Il appartiendra à l'autorité compétente en matière de transports ferrés régionaux, à savoir le Conseil régional, de valider sa mise en service, au regard de sa politique des transports et de la demande potentielle.*